

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES



1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		81 414.32		79 018.48		160 432.80
Opérations exercice	154 358.05	44 669.31	176 901.84	253 478.46	331 259.89	298 147.77
Total	154 358.05	126 083.63	176 901.84	332 496.94	331 259.89	458 580.57
Résultat de clôture	28 274.42			155 595.10		127 320.68
Restes à réaliser						
Total cumulé	28 274.42			155 595.10		127 320.68
Résultat définitif	28 274.42			155 595.10		127 320.68

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M. CARRIER D. DA COSTA S. de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B. FICHOT L. GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

03- AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARRIER Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 155 595.10

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	79 018.48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	56 302.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	76 576.62
Résultat cumulé au 31/12/2021	155 595.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	155 595.10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	28 274.42
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	127 320.68
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

RESULTAT DU VOTE : 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M. CARRIER D.DA COSTA S.de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B. FICHOT L. GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

05- ACCORD TRANSACTIONNEL LITIGE CIMETIERE IVRY

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le litige opposant la commune de Val-Mont à Monsieur Olivier EYRAUD demeurant à Versailles concernant la régularité de la procédure de reprises des concessions au cimetière d'Ivry en Montagne.

Par l'intermédiaire de leurs avocats, les parties ont décidé, au travers de concessions réciproques, de mettre un terme amiable, global et définitif au litige qui les oppose.